

Collectif Trappes Populaire
Dalale Belhout & Véronique Brunati
06 24 06 35 52 – 06 60 23 06 14
trappespopulaire@gmail.com

À l'attention de :

Monsieur Vianney ORJEBIN
Conseiller régional d'Île-de-France
Groupe politique : *La France Insoumise et apparentés*
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Membre de la commission Règlement
Secrétaire de la commission Environnement
Membre de la commission Finances et fonds européens

vianney.orjebin@iledefrance.fr

Objet : Projet "Grandeur Nature" sur l'île de loisirs de SQY – Inquiétudes citoyennes et questions en attente de clarification

Monsieur le Conseiller régional,

Nous vous écrivons en tant que relais d'inquiétudes grandissantes, exprimées à la fois par des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines et par des salariés directement concernés par la transformation en cours de l'île de loisirs. Le projet « Grandeur Nature » suscite de nombreuses interrogations légitimes, tant sur son impact social qu'environnemental.

Dans un esprit constructif et de transparence démocratique, nous vous soumettons les questions suivantes, avec l'espoir qu'elles puissent être relayées auprès de la Présidente Valérie Pécresse dans le cadre d'une **question écrite officielle**.

◆ **1. Sort des salariés : quelles garanties sociales ?**

Le contrat de délégation de service public (DSP), attribué à un consortium composé de la SEM Île-de-France Loisirs, de l'UCPA (mandataire), de Dalia SAS et de Bluegreen, prévoit la **reprise de seulement 19 agents** sur les 37 en poste à l'île de loisirs. Cela signifie que **près de la moitié des salariés sont exclus** du projet sans visibilité claire sur leur avenir.

- **Quels sont les critères ayant conduit à la sélection de ces 19 agents ?**
- Quelles **garanties de reclassement, d'indemnisation ou de maintien dans la fonction publique** sont proposées aux agents non repris ?
- Quelle **trajectoire d'emploi est envisagée jusqu'en 2030** sur le site pour l'ensemble des activités (y compris équestre et golf) ?

- Quel sera **le rôle de l'UCPA** dans la gestion quotidienne du site ? Est-ce l'UCPA qui encadrera les personnels et recrutements ? Sous quelles conventions collectives ?

◆ 2. Ferme pédagogique : un enjeu éducatif, social et écologique majeur

La **ferme pédagogique** de l'île de loisirs, en activité depuis plus de 30 ans, est un **repère pour les familles, les écoles, les structures sociales et les centres spécialisés**. Son avenir demeure flou malgré les promesses publiques.

Une pétition intitulée « **Sauvons la ferme pédagogique de l'île de loisirs de SQY** » a déjà réuni **1 693 signatures vérifiées**. Les signataires alertent sur :

- Le rôle irremplaçable de la ferme pour les enfants, en particulier les publics précaires et en situation de handicap ;
- Le lien éducatif et émotionnel avec les **80 animaux** présents ;
- Le risque de démantèlement d'un lieu accessible, bienveillant, familial et ancré dans les pratiques locales.

Que prévoit précisément le contrat de DSP pour la ferme pédagogique ?

La Région a-t-elle imposé son maintien dans le cahier des charges ? Un **repreneur est-il formellement identifié** ?

Quel sort est prévu pour les animaux si aucun porteur de projet ne reprend l'équipement ?

◆ 3. Une base de loisirs pour tous... vraiment ?

Le projet "Grandeur Nature" met en avant l'ambition de « combiner public social et public de cadres ». Nous rappelons que **l'île de loisirs est d'abord le jardin de ceux qui n'en ont pas** : habitants des quartiers populaires, familles sans moyens de partir en vacances, centres sociaux, enfants des villes sans accès à la nature.

- Aujourd'hui, **l'entrée est devenue payante (5 €)** alors qu'elle était gratuite.
- L'accès à la **pataugeoire est désormais payant également**, ce qui limite l'usage des familles les plus modestes.

Que signifie exactement "gratuité de l'accès" dans les annonces régionales ? Sur quelles activités s'applique-t-elle ?

Des tarifs sociaux concrets sont-ils prévus ? Pour quels publics ? À quelles conditions ?

En quoi consiste l'« **offre sociale diversifiée** » promise ? Quels outils concrets sont mis en place pour garantir que **l'inclusion reste prioritaire** dans les années à venir ?

◆ 4. Urbanisme, zones agricoles et préservation de la biodiversité

Le projet prévoit l'installation de **300 écolodges**, d'un **pôle sports de raquettes**, d'un **téléski nautique**, d'une **salle de spectacle**, et d'un **pôle vélo VELOLE**, sans évaluation précise de l'impact environnemental.

De nombreux habitants et associations se demandent :

- **Qu’advient-il des hectares actuellement cultivés** dans la zone agricole classée du PLUi ?

Cette zone pourrait-elle être protégée ou utilisée pour un **projet pédagogique et agricole à destination des habitants** ?

- Une **évaluation environnementale complète et indépendante** a-t-elle été publiée ? Est-elle consultable par le public ?
- Quelles **garanties de préservation de la biodiversité** ont été intégrées au projet ?

Les oiseaux, les insectes pollinisateurs, la faune des zones humides – sont-ils protégés dans le périmètre des nouvelles installations ?

- Enfin, il est question dans les présentations du projet d’un **renforcement du centre équestre et du golf** :
 - **Y a-t-il un projet d’extension foncière de ces infrastructures** ?
 - Quelles seront les conditions d’exploitation de ces équipements à terme (privatisation, réservation, tarification) ?
 - Ces aménagements seront-ils **compatibles avec le respect des zones naturelles et agricoles** du site ?

◆ 5. Délégation de service public (DSP) : gouvernance et transparence

La mise en œuvre du projet repose sur une DSP de longue durée (10 à 20 ans), impliquant plusieurs acteurs privés.

- **Comment fonctionne le groupement de la DSP** ? Qui fait quoi entre SEM, UCPA, Dalia SAS et Bluegreen ?
- **Quelles sont les clauses de contrôle et d’évaluation** prévues dans le contrat ?
- La population sera-t-elle **associée au suivi du projet** ? Une instance citoyenne de consultation est-elle envisagée ?
- Enfin, **que prévoit la Région en cas de non-respect des engagements pris par le délégataire** ?

En conclusion

L’île de loisirs de SQY n’est pas un simple espace de divertissement : c’est un **bien commun, un lien social, un espace de respiration, un outil éducatif**, notamment pour les habitants les plus précaires. Elle doit le rester.

Dans un contexte où les privatisations partielles, les hausses tarifaires et les projets d’aménagement à visée touristique prennent le pas sur les usages populaires et durables, nous vous demandons de **porter ces questions** et de **solliciter des réponses publiques claires** de la part de la Présidente de Région.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre cet échange, dans le respect des agents, des habitants, de la nature... et de l'esprit des lieux.

Bien cordialement,

Des habitantes et habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines, des usagers de longue date, et des salariés attachés à l'avenir public, social et écologique de l'île de loisirs. Les signataires souhaitent rester anonymes mais disponibles pour témoigner le cas échéant.

Collectif Trappes Populaire

Dalale Belhout & Véronique Brunati

06 24 06 35 52 – 06 60 23 06 14

trappespopulaire@gmail.com